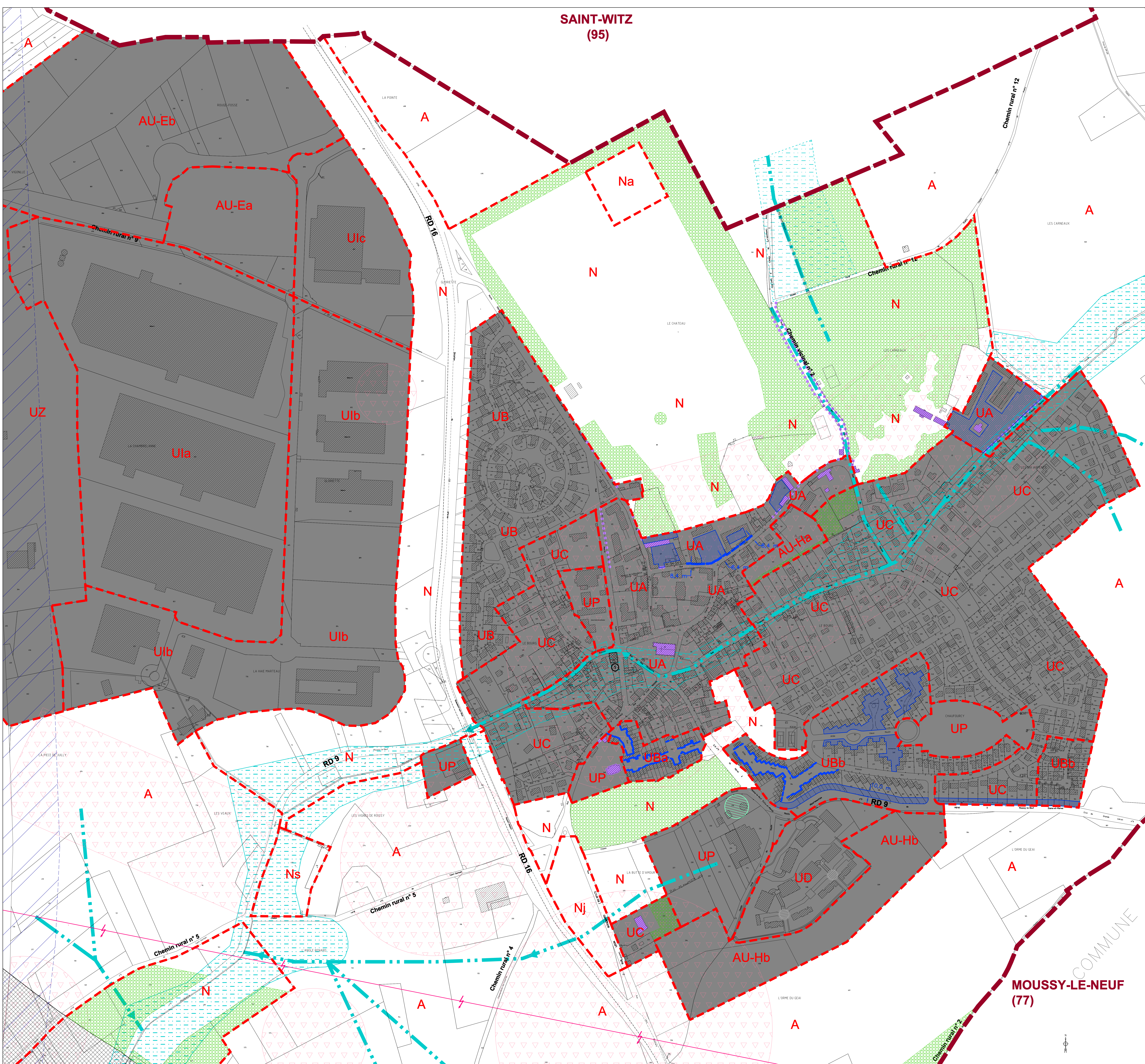




LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone ou de secteur

Périmètre du secteur soumis à permis de démolir

Espace boisé classé existant ou à créer

Emplacement réservé (voir plan de détail n°5d)

Limite d'implantation des constructions

Polygone inconstructible

Zone non-aedificandi de part et d'autre de l'autoroute A1 (marge de recul de 100 m par rapport à l'axe)

Axe de ruissellements temporaires en cas d'orage

Espace constitué de terrains alluvionnaires compressibles, avec nappe phréatique sub-affleurante

a - Eléments bâti linéaire protégés (mur, portails...)
b - Bâtiment protégé

Présence possible de vestiges archéologiques

Ligne électrique de transport HT

Captage d'eau potable

Risque faible de retrait-gonflement des sols argileux

UA

Zone d'urbanisation ancienne du centre-bourg

UB

Zone récente de densité moyenne, à dominante d'habitat, comprenant les secteurs UBa et UBb

UC

Zone d'habitat individuel de densité réduite

UD

Zone d'habitat mixte

UE

Zone d'accueil d'activités

UI

Zone économique à vocation industrielle et de logistique comprenant les secteurs UIa, UIb et UIc

UP

Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif

UZ

Zone liée à l'aire d'autoroute de l'A1

AU-E

Zone à urbaniser à vocation économique comprenant les secteurs AU-Ea et AU-Eb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)

AU-H

Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat comprenant les secteurs AU-Ha et AU-Hb ; des principes sont présentés dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)

A

Zone agricole

N

Zone naturelle et forestière

Na

Secteur naturel destiné au développement d'une activité agricole existante

Nj

Secteur naturel destiné à l'aménagement de jardins potagers

Ns

Secteur naturel d'équipements sportifs et de loisirs

1

2

DESTINATION

AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR

LIAISON FERROVIAIRE « ROISSY-PICARDIE »

BÉNÉFICIAIRE

Commune

SNCF Réseau

SUPERFICIE

208 m²

447 825 m²

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

(au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03 44 45 17 57

Fax : 03 44 45 04 25

contact@urbaservice.fr

Commune de

VEMARS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

09 OCT. 2017

Secteur soumis à permis de démolir

"Ville"

Echelle : 1/2000e

11b